



Union
syndicale
Solidaires



Union
syndicale
Solidaires

Lettre ouverte à la Ministre

HARCELEMENT MORAL A L'ENSA DE GRENOBLE PAR UN ANCIEN DIRECTEUR

A QUAND LA RECHERCHE DES RESPONSABILITES, LA MISE EN OEUVRE D'UN FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF TRANSPARENT ET UNE GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE DANS LES ECOLES D'ARCHITECTURE ?

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, le Tribunal Administratif de Grenoble a, le 16 avril 2013, condamné l'État (Ministère de la Culture et de la Communication) pour faute lourde pour des faits reconnus comme constitutifs de harcèlement moral exercés au sein de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG) par le directeur de l'établissement, à l'encontre de quatre agents du Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans un article du Monde, votre cabinet précise que vous ne feriez : « *pas appel de la décision du tribunal. C'est un signe fort pour les personnels* » et nous vous en remercions.

Sur les quatre agents, victimes reconnues de ces agissements, deux ne sont plus en poste. L'un a anticipé son départ à la retraite en Septembre 2012 (en raison de la persistance du dénigrement de son travail), l'autre est partie en mai 2013 (en raison de l'isolement professionnel dans lequel elle a été maintenue).

Un signe véritablement fort, serait l'envoi d'un message de soutien à ces quatre agents ainsi qu'à l'ensemble des personnels des écoles d'architecture.

Vous confirmeriez ainsi les propos de votre cabinet assurant que :

« L'exemplarité managériale est un principe majeur » pour vous et votre ministère, aux agents qui attendent de savoir quelles seront les **« suites à donner au jugement, au-delà des compensations financières [...] de comprendre comment on en est arrivé à cette situation [...] et prendre en compte les raisons pour lesquelles M. Michel a été, jusqu'à présent, maintenu à son poste »** ¹

N'oublions pas que ce fut dès juin 2009, que le Comité d'Hygiène et de Sécurité de l'ENSAG, aidé par un médecin psychiatre (spécialiste des problèmes de harcèlement moral) a décidé de lancer une enquête pour risques psychosociaux. Sans cesse repoussée, il aura fallu attendre 4 ans (le 05 Avril 2013) et le départ de deux agents pour que le CHSCT de l'ENSAG concrétise par appel d'offre, la mise en œuvre de l'évaluation des risques psycho-sociaux générateurs de souffrance au travail et proposer au CHSCT des modalités d'action en vue d'améliorer le fonctionnement de l'ENSAG afin d'y restituer un climat de travail serein et motivant.

Nous souhaitons, Madame la Ministre que vous soyez attentive au résultat de cette enquête qui suscite beaucoup d'attente parmi les personnels de l'ENSAG. Nous vous demandons enfin que toutes les mesures soient prises afin

Que :

- Ces alertes des personnels en souffrance (qui se sentent abandonnés par leur tutelle) soient à l'avenir entendues et traitées en conséquence.
- De stopper immédiatement la stigmatisation des agents (hélas pour ceux qui sont encore en poste) ayant manifesté leur désaccord avec les méthodes de management et le comportement du directeur précédent.
- De rendre public le rapport de l'inspection de l'IGAC diligenté en mars 2009 à l'ENSAG.
- D'identifier les raisons qui ont conduit aux dysfonctionnements cumulés de la direction de l'ENSAG et d'établir les responsabilités.
- D'appliquer, enfin, la réglementation et les dispositifs existants en faveur de la prévention du harcèlement, de la souffrance et de la violence au travail.
- Que parmi les nombreuses propositions opérationnelles formulées lors de la concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture, les actions prioritaires comme l'action n° 4 soit mise en place rapidement :
« **Instaurer dans les ENSA l'élection du président du Conseil d'administration et la nomination du directeur par le ministre après avis du Conseil d'administration**, et des durées limitatives de mandat, **afin de créer les conditions d'une gouvernance plus démocratique.**

SUD Culture Solidaires – Juillet 2013